

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220607-18	<u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de juin le sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX A M. PHILIPPE VERNEREY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Philippe VERNEREY, domicilié Ferme des Minimes à Seloncourt et propriétaire d'un centre équestre, souhaite acquérir deux parcelles de terrain agricole, pour faire paître ses chevaux.

Les parcelles concernées par la vente sont les suivantes :

- Parcelle N° B 10, d'une surface de 796 m²
- Parcelle n° AH 206, d'une surface de 7564 m²

- Soit une surface totale de 8360 m²

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé à la vente est de :

- Parcelle B 10 : 160 €
- Parcelle AH 206 : 2193 €

- Soit un montant total de 2353 €.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ces parcelles.

La Commission Urbanisme, réunie le 09 mai 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, autorise,

- la vente de deux parcelles d'une surface totale de 8360 m², au prix de 2989 €.
- le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER